

COMMUNE DE MENTHONNEX-EN-BORNES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
QUI S'EST TENUE EN MAIRIE DE MENTHONNEX-EN-BORNES
LE LUNDI 11 MAI 2009 A 19 H 30

ETAIENT PRESENTS, Sous la présidence du Maire Guy DEMOLIS

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Denis BRUNET, Bernard SAILLANT, Gilbert HENRY, Serge CHAMOT, Jean-Marc MERLIN, Véronique GUILLAUME, Sandrine BOCHET, Jocelyne BORNE, Olivier CHAMOT, Serge RAGAZZONI, Maryline ROSSET, Thierry TISSOT, Gérard CHAMOT.

Excusé : M. Serge YAKOVLEFF

ASSISTAIENT EGALEMENT À LA REUNION
Mme Martine BRAND, secrétaire de Mairie

Secrétaire de Séance : M. Bernard SAILLANT

Le Maire ouvre la séance à 19H 30 et accueille l'ensemble des participants.

BUDGET DE LA CCPC ET EVOLUTION DE LA COMPETENCE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal est informé des décisions prises lors du dernier conseil communautaire de la communauté de communes consacré au vote du budget qui s'élève à

Budget principal : 10 629 847 € en fonctionnement et à 12 666 438 € en investissement

Budget eau : 2 386 374 € en fonctionnement et 4 169 734 € en investissement

Budget assainissement : 1 617 697 € en fonctionnement et 4 214 878 € en investissement.

Une part importante des investissements (eau potable, eaux pluviales, eaux usées) est consacrée aux traversées d'Allonzier-la-Caille et de Cruseilles.

Il est rappelé les travaux budgétés pour notre commune :

- construction et équipement du groupe scolaire y compris l'équipement informatique qui devient désormais une compétence communautaire ;
- création d'un abri bus avec aménagement d'une plateforme pour les arrêts de cars scolaires entre la Forge et le cimetière
- Déplacement de la plateforme de tri sélectif du chef lieu et mise en place d'un container semi-enterré près du cimetière
- Acquisition de foncier pour la STEP de Morges.

La communauté de communes ayant décidé de prendre en charge l'équipement informatique des écoles, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'évolution de la compétence scolaire ; délibération validée à l'unanimité.

ACQUISITION DE LA MAISON BRO

Suite à l'avis favorable du service des domaines et conformément à la délibération prise lors du précédent conseil municipal, le compromis a été signé au prix de 315.000 €.

Une demande de subvention a été aussitôt sollicitée auprès du conseil général.

Il est décidé de régulariser l'acte authentique en faisant appel aux services de la SAF-ACT.

A cet effet, M. Gilbert HENRY, adjoint au maire est désigné pour représenter la commune lors de la signature de l'acte qui devrait intervenir courant juillet.

Concernant la destination du bâtiment, le conseil municipal après en avoir débattu se prononce unanimement pour un aménagement favorisant la création d'une boulangerie-pâtisserie artisanale, commerce de proximité qui pourrait dynamiser l'attractivité commerciale du chef-lieu.

Il est décidé de faire appel à la chambre des métiers pour réaliser une étude de faisabilité et de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du fonds d'intervention pour les services du commerce et de l'artisanat (le FISAC).

A noter qu'un jeune du village qui a fait sa formation au CFA de Groisy et son apprentissage à la boulangerie pâtisserie Chaffard est disposé à relever ce challenge.

SCOLAIRE

Les adjoints aux travaux et au scolaire (MM. CHAMOT et SAILLANT) font le point sur l'évolution du chantier du groupe scolaire dont les travaux pourraient être achevés en fin d'année.

Transports scolaires

L'attention de la communauté de communes et du conseil général a de nouveau été attirée sur le problème du gabarit des cars inadapté à la voirie communale.

Inscriptions scolaires

Les parents qui souhaitent inscrire leur enfant pour la première fois doivent prendre contact avec le service scolaire de la CCPC.

Concernant le ramassage scolaire, les inscriptions se font également auprès de la CCPC.

Carte Declic : depuis quelques années une carte d'abonnement est mise en place par le Conseil Général pour les jeunes de 6 à 26 ans leur offrant la possibilité de bénéficier de 50% sur tous les trajets des lignes régulières du Département.

VIABILITE HIVERVALE

L'hiver a été long ; le déneigement aussi, la facture de déneigement s'élève 8.735 € TTC pour 104 H à laquelle il faut rajouter la fourniture de 54 tonnes de sel pour un montant de 4835 € TTC. A noter que certaines communes ont remplacé le salage par du sablage... A réfléchir.

RÉGULARISATION CHEMIN DE CHEZ DUROX

Suite à la proposition de Mme Renée BURFIN du hameau des Petits Pierres, il est proposé de procéder à la régularisation à titre gracieux de l'emprise foncière du chemin de chez Durox conformément au procès verbal de délimitation établi par le cabinet de géomètre Nachon qui propose de détacher 65 m2 de la parcelle B 1014 de Mme BURFIN pour les intégrer dans le domaine communal. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette cession et décide de prendre en charge les honoraires du géomètre et les frais d'actes qui seront régularisés en la forme administrative. M. Gilbert HENRY est désigné pour représenter la commune à la signature de l'acte.

RD 27

M. le maire donne lecture d'un courrier qu'il a adressé au service de la voirie départementale pour de nouveau les alerter sur les désordres de plus en plus croissants sur le tronçon de la RD 27 de la Côte Péguin au chef-lieu de Menthonnex, et pour être informé de la suite du projet de giratoire au carrefour des Petits Pierres.

DECHARGE DE GRAVATS ROUTE DES MARGOLLIETS

L'attention du conseil municipal est attirée par le développement d'une décharge de pierres sur une parcelle de terrain cadastrée B 119 située vers la croix à l'intersection de la RD 3 et la voie communale n°8 dite route des Margolliets. Le propriétaire qui réalise cette décharge a été prié à plusieurs reprises (notamment par les adjoints et le cantonnier) d'évacuer ses gravats qui compte tenu de leur emplacement représente un danger potentiel pour la sécurité routière en général et pour le passage du rallye du pays rochois en particulier.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide d'alerter les services de la Préfecture et demande au maire d'utiliser son pouvoir de police pour faire évacuer cette décharge sauvage.

SÉCURITE ROUTIERE

Maryline ROSSET attire l'attention du conseil municipal sur le non respect des limitations de vitesse de quelques automobilistes sur le hameau de La Rippaz.

Le maire rappelle qu'il s'agit d'un problème récurrent non seulement à La Rippaz mais sur l'ensemble du territoire communal et qu'il est de plus en plus sollicité par ce type de réclamations.

Un débat s'engage sur les solutions à envisager...

Considérant qu'il n'est pas envisageable de multiplier le nombre de ralentisseurs, il est conseillé aux plaignants de faire parvenir un courrier au maire afin que celui-ci puisse intervenir auprès de la gendarmerie afin qu'ils effectuent des contrôles inopinés de vitesse permettant de verbaliser les contrevenants.

VOIRIE RURALE

L'adjoint à la voirie étant de plus en plus sollicité pour réaliser des travaux sur les chemins ruraux, le maire rappelle les règles en matière de voirie à savoir que la commune a l'obligation

d'entretien du domaine public, c'est-à-dire des routes communales (en principe celles qui sont goudronnées) et qui relient les habitations.

Les chemins ruraux font partie du domaine privé de la commune (et non public). Leur entretien est normalement à la charge des riverains ou de leurs usagers. Toutefois, la commune a pris l'habitude de réaliser dans la limite de ses disponibilités budgétaires l'entretien des chemins ruraux qui ont vocation d'interconnexion. Par conséquent, l'entretien des chemins d'exploitations qui desservent des propriétés ne peut être pris en charge par la commune.

AMENAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE ET PIETONNIERE ENTRE VILLY ET MENTHONNEX

Suite à la proposition de la mairie de Villy-le-Bouveret de favoriser la mobilité douce entre les deux chefs-lieux, il est décidé de réaliser, sans plus attendre, en surlargeur de la route, un sentier gravillonné de 50 cm de largeur, matérialisé par une bande blanche. Le coût de cet aménagement, sur la portion de Menthonnex, est estimé à 10.000 €.

AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE, DU PRESBYTERE ET DEPLACEMENT DU MONUMENT AUX MORTS

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement et de création de parkings près du presbytère, devant et derrière l'église et le déplacement du monument aux morts ; le tout estimé à 41.614 € HT. L'assemblée, après en avoir largement débattu, décide de mettre en dévolution ces travaux et de solliciter une subvention de l'Etat auprès du sénateur Jean-Claude CARLE dans le cadre des réserves parlementaires et une subvention du Conseil Général dans le cadre des crédits cantonalisés ou des fonds frontaliers.

RESTAURATION DES VITRAUX DE L'EGLISE

L'adjoint chargé des bâtiments communaux, M. HENRY, attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité de réaliser des travaux de réparation des vitraux de l'église qui ont été endommagés probablement par des jets de pierres et propose des devis de réfection. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la proposition de l'entreprise MDS (miroiterie des Savoie) pour un montant de 6165.62 € TTC et de faire une déclaration de sinistre auprès de l'assureur Groupama.

FLEURISSEMENT DES BATIMENTS COMMUNAUX

La mission est confiée à Olivier CHAMOT en collaboration avec l'APE. (fourniture de géraniums)

SYNDICAT DU SALEVE

M. CHAMOT Olivier fait le compte rendu des réunions auxquelles il a participé au SMS et indique qu'un circuit pédestre tout autour du Salève est à l'étude.

COMMUNICATION

Sandrine BOCHET informe le Conseil Municipal des travaux de sa commission, un flash infos vient de sortir ainsi qu'un tract sur l'utilisation de l'agorespace. Le prochain flash infos est prévu pour début juillet.

URBANISME

L'adjoint à l'urbanisme, Denis BRUNET, présente les dossiers en cours :

DP accordé

- Mme NESA Marcella, La reculaz pour la réfection de la toiture ainsi que la pose de vélux et d'un bardage.

DP déposé

- M. TIVELET, la Reculaz pour la réfection de sa toiture

SCOT

Denis BRUNET fait le compte-rendu de la dernière réunion qui s'est tenue le 27 avril dernier, et insiste pour que l'ensemble des élus s'intéresse au SCOT compte tenu des incidences qu'engendre celui-ci dans l'élaboration future de nos documents d'urbanisme.

ERDF : Changements importants

Avant le 1^{er} janvier 2009 le raccordement des constructions étaient à la charge du pétitionnaire, les avis EDF étaient rarement demandés lors du dépôt de PC

Depuis le 1^{er} janvier 2009 : Mise en application de la loi SRU. A chaque demande d'urbanisme, la commune doit obligatoirement consulter ERDF qui devra indiquer les incidences financières et techniques qu'engendre ce projet. A noter que le coût du raccordement extérieur à la parcelle est à la charge de la collectivité qui pourra éventuellement récupérer les frais engagés par le biais de la PVR (Participation pour Voirie et Réseaux).

Ces nouvelles dispositions requièrent une attention particulière lors de chaque demande d'urbanisme (CU et PC) car elles peuvent engager des incidences financières importantes pour la commune.

TRAVAUX COMMUNAUX

Monsieur le Maire et les adjoints font le point des travaux réalisés depuis le début de l'année :

Bâtiments :

- aménagement de l'ancienne bibliothèque en bureau d'accueil pour la mairie
- remplacement des stores de la salle polyvalente
- réfection du carrelage de la salle polyvalente et de la mairie

Voirie

- travaux de voirie le long de la RD 27 (chef-lieu) : bordures, talus, mur de soutènement
- chemin piétonnier de chez Bastaly, minuterie de l'éclairage public, parking de l'agorospace, engazonnement, borne à eau, poubelles
- création d'un parking au presbytère
- multiple travaux d'entretien de la voirie rurale
- busage des grands chemins

Travaux prévus

bâtiments

- révision de l'éclairage de la salle polyvalente... Gilbert HENRY s'en occupe
- réfection du plancher de l'appartement du presbytère : Thierry TISSOT s'en occupe
- travaux de zinguerie à la Forge et à la salle de réunion
- restauration des vitraux de l'église

Voirie

- aménagement de la place de l'église
- déplacement du monument aux morts
- création d'une bordure piétonnière le long de la route de Villy en prolongement de l'allée de Menthonay
- réfection du chemin de chez Gatillon
- enrobage d'une portion de voirie à La Rippaz (chemin Sénéchal)
- regroudonnage de la route des Margolliets
- travaux d'entretien de la voirie communale
- installation de containers semi enterrés au chef-lieu

- réhabilitation du bassin de La Reculaz

PROJET ECOTOURISTIQUE DU CDDRA USSES ET BORNES

Le Contrat de développement des Usse et Bornes qui est l'émanation de la Région Rhône-Alpes sur notre secteur propose aux 54 communes membres de développer un projet écotouristique qui se traduirait dans un premier temps par l'aménagement d'un parc paysager près du plan d'eau de la Balme de Sillingy. Jocelyne BORNE est mandatée pour représenter la commune dans ce projet en accompagnement avec les élus et bénévoles qui le souhaitent.